

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE)

Projet de Valorisation du centre bus Belliard Paris 18^{ème}



PIECES N°0	PIECES ADMINISTRATIVES
0-5	GUIDE DE LECTURE

GUIDE DE LECTURE DU DOSSIER DE PPVE

La Participation du Public par Voie Electronique :

La Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) est une procédure administrative permettant d'informer et de recueillir l'avis du public sur un projet, ses caractéristiques, l'organisation des travaux et les impacts sur l'environnement.

Le projet de valorisation du centre bus de Belliard – Paris 18^{ème}, étant soumis à étude d'impact, il fait l'objet d'une PPVE dans le cadre de la demande de permis de construire déposée le 31/01/2020.

Le dossier de PPVE constitue le document support de consultation du public par voie électronique. Il permet au public de prendre connaissance de l'ensemble du projet et des études réalisées.

Chacun et chacune est ensuite invité(e) à exprimer un avis sur le projet, par le biais d'une plateforme dématérialisée disponible sur Internet, proposée par la Ville de Paris.

Le présent guide vise à faciliter votre repérage dans ce dossier riche et dense et vous permet de trouver l'information recherchée plus aisément. Il présente tout d'abord un sommaire détaillé et une description des différentes pièces qui le composent ainsi que des suggestions de lecture selon le temps dont vous disposez et des thèmes qui vous mobilisent. Enfin, il comprend une explication sur les modalités pratiques permettant de déposer un avis.

Le dossier de PPVE du projet de valorisation du centre bus de Belliard est consultable en format papier en Mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris, pendant les horaires d'ouverture.

Contenu du dossier de PPVE :

>> Dossier 1 - Pièces Administratives de l'enquête :

Ce dossier inclut les pièces administratives du dossier de PPVE : arrêté d'ouverture, note de présentation de la procédure et registre d'enquête, guide de lecture...

>> Dossier 2 - Pièces du Dossier de permis de construire :

Ce dossier comporte plusieurs sous-dossiers comprenant :

>> Les pièces réglementaires du dossier de permis de construire : formulaires, plans de situation et plans masse (existant, projet...), coupes du projet, notice architecturale et son volet paysager, plans des façades, images d'insertion du projet dans son environnement, mais aussi les attestations thermiques répondant à la RT2012, les surfaces de l'opération, le permis de démolir, la redevance bureaux, la gestion de l'accessibilité et la sécurité des personnes, les plans et coupes des bâtiments existants, les plans projet, les besoins en eau et la gestion des eaux pluviales de la parcelle etc...

D'autre part, y sont présentées l'étude d'impact et ses annexes. Ces documents visent à déterminer, en fonction des éléments d'appréciation disponibles, les conséquences du projet sur son environnement pour tenter d'éviter, de réduire, et le cas échéant, de compenser les impacts négatifs. Elle porte notamment sur la faune, la flore, la santé, l'air, le bruit, la pollution des sols, le trafic, le stationnement... Le Résumé Non Technique de l'étude d'impact inclus dans ce dossier permet une prise de connaissance globale et simplifiée du projet sur son environnement.

>> Les avis des services : avis de l'ensemble des parties concernées et des services instructeurs sur le dossier de permis de construire.

Conseils de lecture en fonction du temps disponible :

>> Environ 30 min :

- la notice relative à la participation du public par voie électronique du projet présente de façon sensible le contenu, les partis pris du projet ainsi que son insertion dans l'environnement (pièce 0-4)

>> Entre 1h et 2h :

- le Résumé Non Technique de l'étude d'impact (pièce 2-2-1) permet de prendre connaissance des conditions d'insertion du projet dans son environnement, des bénéfices et des mesures prises pour réduire ou compenser les impacts du projet
- la notice descriptive du projet (pièces 1-2-11 et 1-2-12)
- l'avis de l'Autorité Environnementale (pièce 3-8) et le mémoire en réponse (pièce 2-4-1)
- les plans masse existant et projeté (pièces 1-2-7 et 1-2-2)
- les plans des façades projetées (pièces 1-2-15)

>> Supérieur à 2 heures :

- L'intégralité du dossier

Donnez votre avis sur le projet :

Exprimez-vous sur la plateforme dématérialisée <http://belliard-centrebus.participationdupublic.net> de la Ville de Paris du 9 juin à 8h30 au 9 juillet 2021 à 17h00, dates d'ouverture et de fermeture de la mise à disposition du dossier de PPVE au public.